

PLAQUETTE

ASAPN



Réalisée par les personnes accueillies
et les professionnels.

Facile
à lire et à
comprendre



Qu'est-ce que le projet d'Établissement ?

Le projet d'établissement explique qui est l'ASAPN :

- Organisation
- Public accueilli

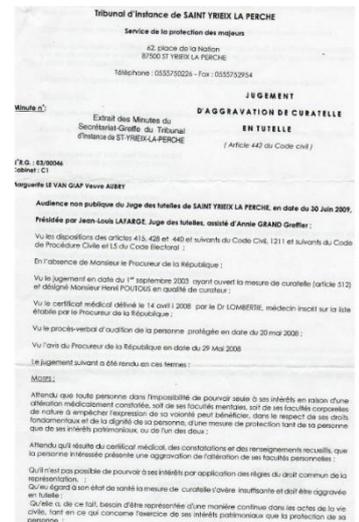
Il est écrit pour 5 ans (de l'année 2020 à 2025).

L'A.S.A.P.N protège les personnes majeures du département du Nord, à domicile ou en établissement (Foyer de vie, maison de retraite).

L'association s'occupe des personnes de plus de 18 ans.

L'ASAPN est nommée par le Juge des tutelles.

Le juge des tutelles rend un jugement.



La mesure de protection est payante, cela s'appelle les frais de gestion.

Vous payez votre mesure de protection selon :

vos salaires, vos allocations et vos pensions



Quelles sont les mesures de protection ?

La sauvegarde de justice

C'est une mesure urgente et temporaire.

Elle dure 1 an.

Vous conservez vos droits.

La curatelle simple

Vous prenez seuls les décisions de la vie quotidienne.

Le curateur vous aide pour les décisions importantes.

La curatelle renforcée

Vous et le curateur effectuez les démarches ensemble.

Le curateur gère vos salaires, allocations, pensions à votre place.

La tutelle

Le tuteur prend les décisions seul.

Vous gardez votre liberté individuelle.

La liberté individuelle c'est de :

- rencontrer qui vous voulez
- aller où vous voulez



Quelles sont les engagements de l'ASAPN ?

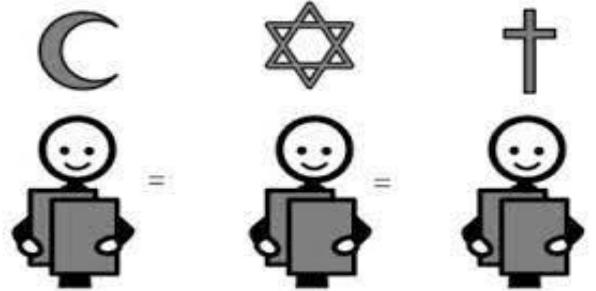
L'ASAPN respecte vos décisions et votre avis.

L'ASAPN vous aide à faire des choses seul.

Nous respectons votre lieu de vie.

Nous respectons votre vie privée.

Nous respectons votre religion.



Nous respectons votre travail.



Ce qui est important pour l'ASAPN :

ÉDQUER :

C'est vos droits et vos obligations



REFUSER :

Savoir dire non

S'ENGAGER :

Améliorer la vie de l'utilisateur



TRANSMETTRE :

Communiquer ensemble

RESPECTER :

Accepter les choix de chacun



Tous les jours nous travaillons pour :

- Faire avec vous
- Vous accompagner
- Vous aider

Qu'est-ce que le DIPM ?

Le DIPM est le Document Individuel de Protection des Majeurs.

Le DIPM permet d'écrire vos projets.

Vous et votre tuteur ou curateur écrivez ensemble le DIPM.

C'est un document important.

Faire un projet c'est vous aider à répondre à vos besoins :

- logement,
- loisirs,
- santé,
- argent,
- travail.

Ce projet est discuté avec vous.

D.I.P.M.

Document Individuel de Protection des Majeurs

Facile à lire et à comprendre 

Ce document permet de mieux vous comprendre.
Ce document permet d'écrire vos projets.

Faire un projet, c'est vous aider à répondre à vos besoins :

- Logement
- Loisirs
- Santé
- Argent
- Travail

Ce document est réalisé par vous et votre Mandataire chaque année.
Le Mandataire peut être votre curateur ou votre tuteur.

Votre nom et prénom : _____

Né le : _____ à : _____

Adresse : _____




Vous êtes :

Célibataire Marié Pacsé Veuf En couple Divorcé

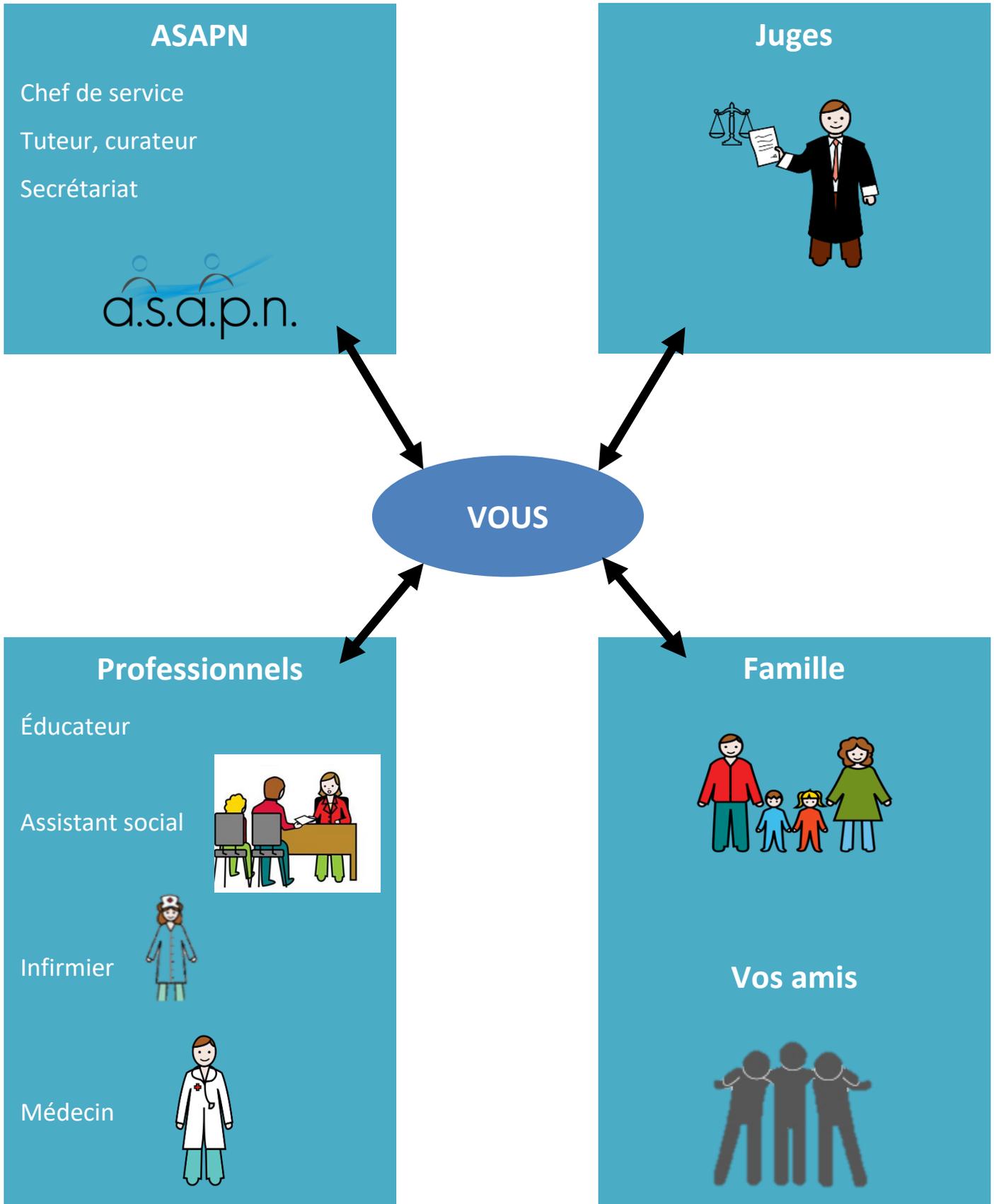
Confidentialité des informations

Le mandataire aura des informations sur vous.
Les informations restent entre nous.





Pour vous aider nous pouvons travailler avec :



Nous essayons toujours de mieux faire sans oublier d'être bien traitant avec vous.

Notre travail c'est :

- D'être bien traitant avec vous.

La Bienveillance c'est le respect de la personne.

- De vous écouter



- De vous faire participer à votre mesure de protection



Pour nous améliorer, nous avons besoin de vous.

Votre avis nous intéresse

Pour nous permettre de vous répondre, merci de préciser :

Vos Nom et prénom :

.....

Vos coordonnées :

.....

Si vous êtes :

- Famille
 Partenaire professionnel
 Entourage non professionnel
 Autre

Merci de préciser les nom et prénom de la personne accompagnée par l'ASAPN :

.....

Votre message :

.....

.....

.....

.....

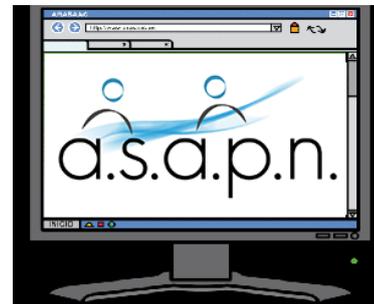
Date :

Nous vous remercions de votre participation à la Démarche Qualité ASAPN et vous informons que ce document est également disponible sur notre site internet.

Comment nous joindre ?



Vous pouvez avoir des informations sur notre site internet : www.asapn.fr
 Vous pouvez nous contacter par mail : contact@asapn.org



Vous pouvez nous appeler ou nous rencontrer :

Délégation de Lille

199-201 rue Colbert
 Centre Vauban – Bâtiment Ypres
 CS 60111 – 59025 Lille cedex

 03.28.38.05.00



Délégation de Roubaix-Tourcoing

76 bis rue de la Gare
 CS 90103
 59 963 CROIX Cedex

 03 20 40 46 30



Délégation de Dunkerque-Hazebrouck

Espace Beaumont
 30 rue de Beaumont – BP 60005
 59941 Dunkerque Cedex 2

 03.28.21.99.13



Délégation de Sin Le Noble

309 Avenue du Maréchal Leclerc

CS 30007 – 59450 Sin Le Noble



03.27.86.95.50

**Délégation de Cambrai-Valenciennes**

9 place Marcellin Berthelot

CS 20338

59 406 CAMBRAI CEDEX



03.20.16.92.70



Nous pouvons aussi vous rencontrer :

- chez vous,



- chez des professionnels.

